



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1323 - Construction de logements sociaux

PDH-Proposition d'attribution d'agrément définitifs pour des opérations financées par des prêts sociaux de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat

Rapport n° CP/2016/486

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments définitifs partiels pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant deux logements de la SCI Procvivis Habitat Alsace situés à ERGERSHEIM, quatre logements de la Société AMELOGIS situés à MARLENHEIM et à DONNENHEIM ainsi qu'un logement de la Société "Pierres et Territoires de France-Alsace" à MARLENHEIM.

Lors de sa réunion du 14 mars 2005, le Conseil Général a décidé de solliciter Monsieur le Préfet, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, afin de conclure pour une durée de 6 ans renouvelable une convention avec l'Etat en vue de la délégation de compétence pour « l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement ».

Le 1^{er} juin 2012, le Département, l'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont conclu une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg.

A ce titre, j'ai l'honneur de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments définitifs partiels pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) relatifs aux opérations suivantes :

- à la SCI Procvivis Habitat Alsace pour les logements C et G de l'opération de construction en location-accession de 11 logements individuels située à ERGERSHEIM. Quatre agréments définitifs ont déjà été attribués pour cette opération lors des réunions de la Commission Permanente les 11 mai 2015, 30 novembre 2015 et 4 juillet 2016.
- à la société AMELOGIS pour les logements D03, D04 et D05 de l'opération de construction en location-accession de 5 maisons individuelles, située îlot D à MARLENHEIM. Deux agréments définitifs partiels (logements D01 et D02) ont déjà été attribués pour cette opération lors la réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2015. Le locataire-accédant ayant résilié de son fait le contrat de location-accession relatif au logement D01, ce logement fera l'objet d'un nouveau contrat de location-accession.
- à la société AMELOGIS pour le logement M1 de l'opération de construction en location-accession de 5 maisons individuelles située à DONNENHEIM. Quatre agréments définitifs ont déjà été attribués pour cette opération lors la réunion de la Commission Permanente du 29 juin 2015.

- à la société « Pierres et Territoires de France-Alsace » pour le logement 301 de l'opération de construction en location-accession de 7 logements collectifs, située rue de la Hofstatt à MARLENHEIM. Quatre agréments définitifs ont déjà été attribués pour cette opération lors des réunions de la Commission Permanente des 30 novembre 2015 et 2 mai 2016.

Le présent dispositif de fonde sur la délégation des aides à la pierre de l'Etat au Département du Bas-Rhin, ainsi que sur les articles L.3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Les commissions territoriales Sud et Nord ont émis un avis favorable sur ces agréments définitifs partiels.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer deux agréments définitifs partiels à la SCI Procivis Habitat Alsace pour la construction location-accession de deux logements individuels situés à ERGERSHEIM ;
- décide d'attribuer quatre agréments définitifs partiels à la société AMELOGIS pour la construction location-accession de trois logements individuels situés à MARLENHEIM - ainsi qu'un changement de locataire-accédant - et un agrément définitif partiel pour la construction location-accession d'un logement individuel à DONNENHEIM ;
- décide d'attribuer un agrément définitif partiel à la société Pierres et Territoires de France-Alsace pour la construction location-accession d'un logement individuel situé à MARLENHEIM ;
- approuve, les termes des projets de convention ci-annexés, à conclure entre le Département et respectivement, la SCI Procivis Habitat Alsace, AMELOGIS et la Société "Pierres et Territoires de France-Alsace" pour des agréments définitifs partiels en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, la SCI Procivis Habitat Alsace, AMELOGIS et la Société Pierres et Territoires de France-Alsace dans le cadre d'opérations de location-accession. Elle autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,



Frédéric BIERRY